

# Synthèse

3<sup>e</sup> soirée des États généraux de la nuit – 5 novembre 2015 – Casino de Montbenon  
**Alcool et violence : des études scientifiques à la pratique sur le terrain**

*Animation : Laurent Caspary, RTS*

## **Ouverture**

*Grégoire Junod, conseiller municipal, direction du logement et de la sécurité publique*

Grégoire Junod souhaite la bienvenue à tout le monde à l'occasion de cette troisième soirée des États généraux de la nuit. Ces soirées sont l'occasion de réunir les partenaires en lien avec la vie nocturne lausannoise. Les problèmes de sécurité pendant la nuit ont beaucoup fait parler d'eux depuis quelques années. La Ville de Lausanne a dans ce sens mis en place dès la fin 2012 un dispositif cohérent constitué de plusieurs mesures : un premier train de mesures structurelles, restrictives et répressives puis un deuxième plus préventif et comportemental, qui a notamment donné naissance à l'unité des « correspondants de nuit » (CN). Parmi les mesures proposées dans le cadre de ce deuxième volet figure également l'ouverture tardive des salles de gym à la libre disposition des jeunes par le biais du Service de la jeunesse et des loisirs. La Ville consent par ailleurs depuis longtemps des efforts importants pour soutenir activement l'offre culturelle notamment dans le domaine des musiques actuelles et de l'animation socioculturelle.

La création de cette nouvelle unité des CN, dont les tâches sont interdisciplinaires (prévention des délits « infra-pénaux » et réduction des risques liés aux consommations festives) s'accompagne de la mise en place d'une coordination des multiples acteurs en lien avec les problématiques traitées (police, travail social de proximité, hôpitaux, etc.). Cette nécessaire coordination découle des compétences complémentaires attribuées aux services communaux et au Canton en matière de sécurité et de santé, dont les liens vont être étayés pendant la soirée. Cette dernière, organisée conjointement entre le CHUV et la Direction communale du logement et de la sécurité publique, permet donc également de réaffirmer l'étroite collaboration entre la Ville et les services cantonaux de santé publique dans ces domaines. Dans ce sens, des remerciements sont adressés aux organisateurs de la soirée, à savoir le Département universitaire de médecine et de santé communautaire (DUMSC) et l'observatoire de la sécurité.

## **Exposés introductifs sous forme de questions à :**

*Prof. Jean-Bernard Daepfen, chef du service d'alcoologie, CHUV*

*D<sup>r</sup> Nathalie Romain-Glassey, responsable des consultations, Unité de médecine des violences, CHUV*

*M. Vincent Léchaire, responsable de l'Unité Correspondants de nuit, Ville de Lausanne*

M. Daepfen entame la discussion en interrogeant la relation entre consommation d'alcool et violence. Il livre quelques constats de base :

- L'être humain apprend au fil de l'âge à canaliser sa violence. Des études montrent d'ailleurs que le pic de violence se situe environ à l'âge de deux ans, de manière égale entre les garçons et les filles. De ce point de vue, la société « apprend » à ses membres à atténuer leur caractère violent ;
- La consommation d'alcool désinhibe, diminue la peur du risque et constitue par là une forme d'« accélérateur » de passage à l'acte ;
- L'alcool ne constitue pas forcément un facteur effectif de commission d'actes violents : il est parfois utilisé comme justification intériorisée à devenir violent ;
- La consommation d'alcool joue un rôle aussi dans les risques d'être victime de violence.

Mme Romain-Glassey enchaîne en appuyant ce dernier constat sur la base de son expérience professionnelle au contact des victimes de violence communautaire (violence causée par des personnes hors cellule familiale).

- Sous l'influence de l'alcool, on ne perçoit en effet pas le danger de manière proportionnée ;
- En étant alcoolisé, on devient une cible de la violence d'autrui ;
- Sous l'influence de l'alcool, les moyens de se défendre sont moins appropriés ;
- Les prises de risque sont plus importantes parmi les personnes alcoolisées ;
- Lors de discussions agitées, les personnes alcoolisées ne calment pas les propos mais attisent souvent la dispute ;
- Un tiers de personnes victimes de violences communautaires affirme avoir consommé de l'alcool.

M. Daeppen poursuit avec de nouveaux constats sur les liens entre auteurs de violence et consommation d'alcool :

- 50 à 60% des personnes qui se sont donné la mort l'ont fait sous l'influence de l'alcool (consommation avec objectif de « se donner du courage ») ;
- Certaines personnes sont connues pour avoir « l'alcool mauvais », soit pour devenir violent après consommation. Ces personnes sont influencées par des facteurs extérieurs : avoir été témoin de violences dans l'enfance, jeunesse caractérisée par l'irrespect des normes par ex.
- En Suisse, chez les plus de 15 ans, on consomme en moyenne environ 10l. d'alcool pur par an. En augmentant cette moyenne de 1l., on augmente de 8% le taux de violence parmi cette même population ;
- Au Brésil, dans la ville de Diadema, une mesure drastique a consisté à fermer les bars à 23h : on a constaté ensuite une diminution de 9 meurtres par mois sur les femmes ;
- Ces constats montrent que la consommation d'alcool a des liens directs avec le nombre de morts sur un territoire donné. En clair : on peut décider par des politiques publiques du nombre de morts liés à l'alcool que l'on est prêt à tolérer...

Mme Romain-Glassey poursuit avec quelques constats tirés de sa pratique en lien avec les victimes de violence :

- Les victimes de violences communautaires sont à 90% des hommes. Dans les cas de violence conjugale la majorité est constituée de femmes ;
- Les violences communautaires (bagarres en rue, etc.) représentent les deux tiers des types de violence traités dans le cadre des consultations (le restant étant lié à la violence conjugale ou à la violence entre parents) ;
- Les auteurs présumés des violences traitées sont à 85% des hommes ;
- Ces violences se passent en majorité les soirs de week-end entre minuit et 4h du matin.
- Le nombre de consultation pour violence communautaire a stagné entre 2006 et 2014, puis baisse de 15% en 2015 pour la première fois ;
- On peut faire l'hypothèse que cette baisse est à corrélérer avec la baisse à Lausanne du nombre d'infractions au Code pénal de 20% constatée pour l'année 2014.

M. Vincent Léchaire prend la parole à son tour pour présenter le projet de CN :

- L'objectif premier du projet est de réduire les nuisances (déprédations, bruit) dans l'espace public les soirs de week-end ;
- Le second objectif est la réduction des risques liés aux consommations festives et l'orientation des personnes concernées vers les structures adéquates ;
- Le public visé est constitué des noctambules, qui sont en majorité de personnes entre 18 et 30 ans ;
- L'équipe est composée de 7 personnes non assermentées – y compris le responsable – de formations et aux expériences variées (sécurité, santé, éducation spécialisée, psychologie notamment). Les interventions se font de manière générale en binôme ;

- Le travail se déroule le jeudi, vendredi et samedi entre 18h et 2h du matin environ.

Les premières impressions du terrain sont très positives. L'accueil réservé par les noctambules aux CN a été très bon également. À propos des liens entre alcool et violence, les constats tirés du terrain sont les suivants :

- Une excitation croissante est constatée au fur et à mesure que la soirée passe ;
- Des débuts de bagarres sont parfois constatés entre des noctambules alcoolisés, notamment les couples ;
- Les déprédations sur le mobilier urbain sont souvent le fait de personnes visiblement alcoolisées ;
- Les bris de verre et les bouteilles sont nombreux et constituent des dangers (coupures, utilisation comme « arme ») ;
- En cas de dispute constatée par des CN, ceux-ci se font d'abord discrets. Si les choses s'enveniment, alors l'intervention ne se fait plus attendre. Dans ce type de situation, il est indispensable de laisser une « issue de secours » à tous les protagonistes ;
- L'unique « arme » employée est le dialogue : sans moyen de contrainte, les CN doivent donc motiver les noctambules à se responsabiliser en les convaincant que le respect des règles de cohabitation leur rend également service. Les CN sont effectivement là pour que la fête se passe au mieux à la fois pour les noctambules et pour les habitants.

### **Table ronde**

*Blaise Bonvin, spécialiste des politiques de sécurité publique, TC Team Consult SA*

*Marc Favez, adjoint du chef de service, Service de protection de la jeunesse, Etat de Vaud*

*Oscar Tosato, conseiller municipal, direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale*

*Accompagnés des intervenants cités ci-dessus*

M. Blaise Bonvin entame la discussion en faisant un certain nombre de constats qui expliquent l'émergence de projets de « médiation sociale » dans plusieurs localités suisses et à Vernier, commune dont il a évalué le projet de « Correspondants de nuit » il y a quelques années.

- L'anonymat qui caractérise la ville et l'extension de l'économie nocturne accroissent les conflits d'usage potentiels ;
- La prévention de ces conflits d'usage ne peut pas reposer uniquement sur les forces de l'ordre ou d'autres services d'urgence ;
- Le respect de la tranquillité n'est pas un objectif que la police peut atteindre seule ;
- L'organisation des pouvoirs publics s'est longtemps basée sur une dichotomie entre services diurnes répondant à des objectifs sociaux et services nocturnes faisant face à des urgences sécuritaires et sanitaires. Un besoin de prestation dépassant cette dichotomie se fait sentir.

Le projet de la Ville de Lausanne *répond* à des constats que d'autres communes ont faits. Les correspondants de nuit ne sont donc pas des ovnis en Suisse ! Les observations faites par la société d'évaluation de M. Bonvin sur les résultats obtenus à Vernier sont par ailleurs très positives.

M. Marc Favez présente de manière synthétique les missions du Service de la protection de la jeunesse de l'Etat de Vaud. L'encouragement précoce qui relève de sa mission de prévention est considéré, notamment dans le cadre des travaux du Programme national Jeunes et violence, comme une approche prometteuse dans la prévention de la violence. En favorisant la socialisation des enfants d'âge préscolaire, en particulier pour ceux qui vivent dans des familles vulnérables, leur insertion scolaire, et par là leur insertion sociale, s'en trouve améliorée, ce qui contribue à diminuer les incivilités et les comportements violents au moment de l'adolescence.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS), représentée par son directeur M. Oscar Tosato, est active dans la prévention également. Différentes campagnes d'éducation et de prévention sont mises sur pied, dont la dernière en date, en lien avec la consommation d'alcool à l'intention des jeunes, a donné lieu à un clip vidéo visionné à 2,5 millions de reprises (disponible sur [www.lausanne.ch/alcool](http://www.lausanne.ch/alcool)). Le travail des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) est à relever également, puisque les TSHM sont au plus près du quotidien des jeunes entre 18 et 25-30 ans. Le travail de la Ville de Lausanne dans le domaine de la prévention porte ses fruits, si l'on en croit les résultats récents d'une étude de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) réalisée auprès des jeunes de 15 ans à Lausanne (diminution de consommation d'alcool et des actes de violence).

Selon le Conseiller municipal en charge de la sécurité M. Grégoire Junod, le bilan des mesures et du travail effectué depuis quelques années est positif et encourage à poursuivre les efforts consentis. Il s'agit donc de consolider les mesures prises et de les pérenniser. Il faut également redorer l'image des nuits lausannoises, qui a été fortement dévalorisée ces dernières années, tout comme celle des clubs. La collaboration étroite avec ceux-ci est également bénéfique et mérite d'être poursuivie. Si la quasi-totalité des indicateurs montre une amélioration de la situation sécuritaire (et sanitaire selon les statistiques produites pendant la soirée), une corrélation statistique valable reste à établir pour que les mesures prises d'un point de vue de la sécurité puissent être scientifiquement associées aux diminutions des consultations des victimes de violence communautaire et des hospitalisations de patients alcoolisés, en particulier des jeunes.

Dans ce contexte, les enjeux en matière de sécurité vont peut-être évoluer un peu. La bonne cohabitation dans l'espace public et son utilisation accrue vont constituer des défis importants. Ces problèmes, très déterminants pour la qualité de vie, vont devoir faire l'objet d'un travail important, notamment par les CN. Après les fortes baisses des infractions au Code pénal que la Ville connaît grâce aux mesures déployées, l'infra-pénal tout comme les questions de propreté, de salubrité, de qualité de l'espace public seront au centre de l'attention.

M. Jean-Bernard Daeppen confirme que la situation s'améliore nettement d'un point de vue des alcoolisations massives. Il constate leur baisse de 30% entre mai 2014 et mai 2015 par ex., confirmant ainsi les tendances enregistrées à Genève suite aux restrictions horaires imposées sur la vente d'alcool dans les magasins.

## **Conclusion**

*Oscar Tosato, conseiller municipal, direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale*

Pourquoi doit-on agir pour prévenir la violence et la consommation d'alcool qui la provoque souvent, notamment en soirée ?

Comme l'affirmait M. Daeppen, le nombre de victimes que l'on constate, le nombre de morts que l'on déplore, dépendent des règles que se fixe la société. La responsabilité est donc grande pour les pouvoirs publics, qui se doivent de prendre des mesures préventives et restrictives pour assurer à la population urbaine à la fois qualité de vie et attractivité en termes de loisirs et de culture, notamment pour la jeunesse. La société impose à la jeunesse des rites de passages qui encouragent parfois à différents types de transgression dont les pouvoirs publics peuvent et doivent limiter les risques.

Par ailleurs, comme en témoignaient Mme Romain-Glassey et M. Daeppen, nous ne sommes pas tous égaux devant la vulnérabilité, devant le risque de devenir alcoolodépendant ou victime de violence. Des prestations publiques pour ces personnes vulnérables sont donc importantes également.